



FFFA

Service émetteur :
DTN

**Directive Technique
Nationale
Codification des catégories
d'âge**

Saison 2018-2019



**TABLEAU DES CATEGORIES D'AGE PAR DISCIPLINE
2018-2019**

FOOTBALL AMERICAIN	ANNEE DE NAISSANCE	FLAG FOOTBALL	ANNEE DE NAISSANCE	CHEERLEADING	ANNEE DE NAISSANCE
SENIORS	1993 et avant	SENIORS	1993 et avant	SENIORS	1993 et avant
	1994		1994		1994
	1995		1995		1995
	1996		1996		1996
	1997		1997		1997
	1998		1998		1998
	1999		1999		1999
U19	2000		2000		2000
	2001		2001		2001
	2002		2002		2002
U16	2003	U16	2003	JUNIORS	2003
	2004		2004		2004
U14	2005	U14	2005		2005
	2006		2006		2006
U12	2007	U12	2007		2007
	2008		2008	U11	2008
U10	2009	U10	2009		2009
	2010		2010		2010
U8	2011	U8	2011	U8	2011
	2012		2012		2012
U6	2013	U6	2013	U6	2013
	2014		2014		2014

Rappel : chaque compétiteur doit être engagé dans sa catégorie d'âge. C'est à cette fin que des catégories sont mises en place.

Le surclassement reste et doit rester exceptionnel.

Dans les trois disciplines, les surclassements autorisés sont :

- D'une année au maximum dans toutes les catégories et uniquement en dernière année de cycle (exemple : U14, en 2018-2019, seuls les U14 **nés en 2005** auront la possibilité d'obtenir un surclassement leur permettant d'évoluer également en catégorie U16).

Néanmoins, pour le surclassement de la catégorie JUNIOR en SENIOR en Cheerleading, le surclassement est autorisé dans les conditions suivantes :

- surclassement illimité pour les sportifs nées en 2003 et 2004 ;
- 5 surclassements maximum par équipe pour l'année 2005.

2 exceptions :

- les U6 et les U8 Cheerleading ne peuvent pas être surclassés
- les U19 en Football Américain peuvent être surclassés de 2 années (double surclassement), sur étude individuelle du dossier :



- Cette exception concerne principalement les joueurs des collectifs France U19 et membres des structures de haut-niveau,
- Le processus de double surclassement se fera par la constitution d'un dossier de demande individuelle du joueur.

Il comprend :

- Demande écrite de double-surclassement à adresser au médecin fédéral
 - Autorisation parentale
 - Electrocardiogramme de repos
 - Certificat Médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence.
 - Un examen radiographique dorsolombaire face type cliché de face et de profil
 - Avis de la DTN
- Ce dossier une fois constitué sera traité par le médecin fédéral et la DTN.

Surclassement féminin en football américain

Pour la pratique mixte :

- Une fille U16 peut jouer avec des U14 garçons.
- Une fille U19 peut jouer avec des U16 garçons.

Le surclassement simple est possible pour des filles de 2^{ème} année de catégorie pour les catégories U12, U14 et U16.

Un surclassement simple est possible pour des filles de la dernière année de catégorie U19 afin qu'elle joue dans la catégorie U19 avec des U19 garçons.

Pour être éligible, elles devront avoir été licenciées deux saisons en U19 avant de demander le surclassement pour pouvoir jouer avec des U19 garçons.

Le dossier de simple surclassement se compose :

- D'un électrocardiogramme de repos
- D'un Certificat Médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence.

Ainsi :

- Une licenciée U19 3^{ème} année peut jouer avec les U19,
- ~~Une licenciée U14 2^{ème} année avec les U16,~~
- ~~Une licenciée U12 2^{ème} année avec les U14.~~

Pour la pratique exclusivement non mixte (exclusivement féminine) :

Au vu du faible nombre de joueuses de cette catégorie, la DTN a décidé de pouvoir procéder à un **double surclassement** qui ne pourra être effectué que dans les conditions décrites ci-dessous.

- U19 3^{ème} année avec les seniors filles
- U19 2^{ème} année avec les seniors filles

Le dossier d'instruction complet sera transmis au médecin fédéral qui décidera de le valider ou pas.

Si cette demande est validée, les joueuses concernées **pourront décider de jouer soit avec la section féminine senior du club, soit avec les U16 garçons du club.**

Voici la liste des examens à effectuer et dont les comptes rendus sont à faire parvenir au médecin fédéral, le docteur Valérie AMIARD :

- Demande écrite de double-surclassement à adresser au médecin fédéral
- Autorisation parentale
- Electrocardiogramme de repos
- Certificat Médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence.
- Un examen radiographique dorsolombaire face type cliché de face et de profil
- Avis de la DTN

Le médecin fédéral donne donc son avis médical et le DTN validera in fine ce double surclassement.

A noter que la batterie de tests est importante et qu'il vous s'agira d'anticiper ces examens pour pouvoir jouer dès que possible.